

VILLES AMIES DES ENFANTS : POUR RESPECTER LES DROITS DES ENFANTS

[Ce document, ainsi que d'autres informations concernant la Session extraordinaire consacrée aux enfants, est disponible sur le site officiel:

<http://www.unicef.org/specialsession/french/>]

Le débat sur les Villes amies des enfants a rassemblé des maires, des ONG, des représentants des Nations Unies et des enfants. Il a porté sur les bonnes pratiques identifiées en milieu urbain et sur le soutien que les pouvoirs publics locaux peuvent apporter au Mouvement mondial en faveur des enfants. Les participants ont évoqué des visions utopiques, de sombres réalités et les initiatives concrètes prises en faveur des villes amies des enfants.

Le Forum des enfants a chargé Jin Ling Yang, une adolescente chinoise de 18 ans, de transmettre un message aux participants sous forme de présentation visuelle. Déployant des trésors d'imagination, elle a présenté, à partir de deux dessins, deux scénarios opposés :

- D'un côté une ville réelle d'aujourd'hui où l'air est pollué, où les déchets toxiques abondent et où des enfants travaillent dans la rue. C'est une ville, a-t-elle dit, où « les enfants ne reçoivent pas de soins adéquats de leurs parents qui sont trop occupés à travailler. En grandissant, ils pourront faire de mauvaises rencontres et prendre des habitudes risquées comme celle de se droguer ».
- Le second dessin représentait une « ville idéale » du futur avec des espaces verts pour jouer, des écoles où tous les enfants apprennent « sans être punis par leurs maîtres », beaucoup d'hôpitaux et « où le travail des enfants n'existe pas ». Les conseils municipaux, a-t-elle dit, devraient s'assurer que les parents s'occupent bien de leurs enfants. Les jeunes doivent avoir plus de temps pour jouer et bénéficier d'un logement, de soins de santé et de l'accès à l'éducation.

Ce groupe de discussion a permis d'illustrer les bonnes pratiques, tandis que nombre de maires et de représentants des Nations Unies et d'ONG faisaient l'historique de l'Initiative des villes amies des enfants et citaient les efforts spécifiques déployés pour promouvoir et moderniser les programmes municipaux de défense des enfants et de leurs droits.

L'Initiative des villes amies des enfants a été lancée lors d'Habitat II à Istanbul en 1996 par l'UNICEF et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat). En

associant les objectifs d'Habitat et de la Convention relative aux droits de l'enfant, explique Anna Kajamulo Tibaijuka, Directrice générale d'Habitat, « nous défendons à la fois les droits des enfants et des citoyens ». L'année suivante, la première réunion sur les villes amies des enfants s'est tenue à Accra, invitant les maires et les pouvoirs publics locaux en Afrique à faire des efforts dans ce sens.

Un Secrétariat chargé des villes amies des enfants a été créé en 2000 au Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF à Florence pour examiner l'expérience des municipalités amies des enfants et les modalités de la participation des jeunes au niveau des gouvernements locaux, des communautés et de la famille. « Les enfants ont un nouveau sentiment de leur citoyenneté », a dit Marta Santos Pais, Directrice du Centre Innocenti, qui menait les débats. Le Secrétariat des villes amies des enfants a été créé en collaboration avec l'UNICEF, Habitat, le gouvernement italien, le Comité national italien pour l'UNICEF et l'ONG italienne Istituto degli Innocenti.

Des maires des Philippines, de Mauritanie et du Bangladesh ont évoqué les problèmes communs des familles et des enfants dans leurs villes – la surpopulation, les maladies, le manque d'équipements d'assainissement, la pollution, la maltraitance et l'exploitation, le chômage des jeunes et le grand nombre d'enfants ruraux poussés vers les villes par la pauvreté ou orphelins du VIH/SIDA. Bien que de nature diverse, les programmes qu'ils ont décrits – qui allaient de l'enregistrement des naissances à des rapports annuels sur « la situation des villes » ou la création de réseaux nationaux – utilisaient tous une approche multisectorielle pour mettre en œuvre la Convention relative aux droits de l'enfant au niveau local. Ils comprenaient des initiatives en faveur des enfants au niveau de la ville, un cadre légal municipal pour mettre en œuvre la Convention, des évaluations de l'impact des programmes sur les enfants, l'affectation de budgets et des mécanismes de surveillance pour mesurer les progrès.

- Jose Atienza, maire de Manille, a annoncé que sa ville – «...dévastée par la surpopulation, la pauvreté et le chômage » – est aussi l'une des 25 provinces et municipalités qui participent à l'Initiative des villes amies des enfants aux Philippines. Encourageant la création de partenariats avec des responsables communautaires, des instituts de recherche, des entreprises et des groupes religieux, l'Initiative de Manille intègre la question des enfants au programme de développement de la ville et formule de nouvelles politiques, législations et structures pour défendre les droits des jeunes. À titre d'exemple, le maire a expliqué qu'au niveau national, l'Initiative avait renforcé la coordination avec le système judiciaire pour les mineurs : les dossiers des délinquants juvéniles sont traités plus rapidement et les jeunes témoins sont protégés des traumatismes et du harcèlement.
- En 1996, un groupe de maires a lancé en Mauritanie l'Initiative mauritanienne des maires pour la défense des enfants, un réseau qui comprend à présent 72 des 216 municipalités du pays. Mohamed Abdellahi Ould Mohamed Jules, qui en est le président, a décrit les programmes municipaux novateurs, bon marché et adaptés aux besoins des enfants adoptés dans plusieurs villes, notamment sa propre municipalité de Mederdra.

Le Programme « Notre école, verte et ouverte », par exemple, a été mis en œuvre dans 10 établissements scolaires qui ont des potagers, une cour et des espaces de récréation entourés d'arbres et une barrière pour empêcher le bétail d'entrer. La moitié des légumes sont vendus et l'argent récolté alimente un fonds que les enfants utilisent pour financer des projets et des fêtes à l'école. Le reste est donné au Centre de nutrition municipal pour améliorer les repas

des enfants qui souffrent de malnutrition. Étendant son impact, cette Initiative intègre l'école dans la communauté et apprend aux enfants l'importance de la nutrition, ainsi que le respect de l'environnement dans le système écologique fragile du désert.

- Dans la ville de Rajshahi, Bangladesh, une initiative visant à promouvoir l'enregistrement des naissances a permis de lancer un mouvement en faveur des enfants et de leurs droits. Durant la Semaine des droits de l'enfant de 1997, a expliqué le maire Mizanur Rahman Minu, une campagne porte-à-porte a été menée pour enregistrer la naissance de tous les enfants de moins de cinq ans. Plus de 38 000 enfants ont été déclarés en l'espace d'une semaine, et un nouveau système d'enregistrement des données, dont la gestion a été confiée au département de la santé de la ville, a été créé.

Une fois ce système installé, la campagne a eu un impact multiplicateur. D'abord, a expliqué le maire, elle a fait comprendre aux parents qu'il était important d'avoir un certificat de naissance, de sorte qu'ils en fasse la demande pour leurs enfants. À l'aide d'un logiciel électronique en bengali, les naissances enregistrées ont été mises en corrélation avec la base de données des programmes de vaccination élargie pour améliorer la couverture et faciliter le suivi. Le système en place est un modèle à suivre dans tout le Bangladesh, a-t-il ajouté, puis il a conclu : « C'est ainsi qu'une ville lance une nouvelle tendance dans un pays ».

- Le Programme des maires en faveur des enfants lancé par la Fondation Abrinq au Brésil aide les municipalités à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des programmes publics intégrés en faveur des enfants et des adolescents. La Fondation Abrinq a été créée par un groupe d'hommes d'affaires du secteur du jouet qui souhaitent consacrer une partie de leurs bénéfices à la défense des droits des enfants et des adolescents en milieu urbain. Pour recevoir des fonds, les villes doivent établir une carte de diagnostic des enfants et des adolescents, un processus d'évaluation continu basé sur des indicateurs sociaux clairs et mesurables, et créer des réseaux reliant les organismes publics locaux, des ONG, le secteur privé et des jeunes. À ce jour, 821 maires ont adhéré à cette Initiative, représentant 15 pour cent des municipalités du Brésil et 26 pour cent de sa population. Les descriptions de 6000 projets locaux sont disponibles sur le site Web de l'Initiative et des récompenses ont été décernées aux 20 meilleures pratiques et politiques publiques.

L'Initiative des villes amies des enfants a aussi été lancée dans plusieurs pays industrialisés, notamment en Italie. À ce jour, quelque 400 maires italiens y ont adhéré. Depuis 1998, le ministère de l'Environnement a décerné aux villes qui obtenaient les meilleurs résultats un prix de 100 000 euros. Dans les villes amies des enfants, les écoles, des ONG et la municipalité analysent ensemble l'état actuel de leurs infrastructures et imaginent la ville de leurs rêves. Ils entreprennent ensuite de transformer ces rêves en réalité en mettant en œuvre des projets concrets visant à améliorer les conditions et les services locaux.

Plusieurs jeunes présents ont fait observer qu'il n'existe encore nulle part dans le monde de ville véritablement amie des enfants. Ils ont demandé des preuves que cette utopie puisse un jour se réaliser .

◆ ENGAGEMENTS ET DECISIONS CLES

a) Lors de la Session extraordinaire, les maires se sont une nouvelle fois engagés à être les porte-parole des enfants et ont préconisé ce qui suit :

1. Les maires et les pouvoirs publics locaux du monde entier doivent formuler des plans d'action pour que leurs villes puissent répondre aux besoins des enfants et défendre activement leurs droits.
2. Les maires et les pouvoirs publics locaux doivent encourager la participation des enfants et des adolescents en tant que facteurs de changement dans le processus de prise de décisions de leurs villes et dans la mise en œuvre et l'évaluation des politiques municipales.
3. L'UNICEF, HABITAT et d'autres partenaires doivent continuer de promouvoir les villes amies des enfants partout dans le monde et renforcer les capacités des pouvoirs publics locaux à cette fin.
4. L'UNICEF, par l'intermédiaire de son Secrétariat des villes amies des enfants, est prié de faire connaître à un large public les expériences et les bonnes pratiques de l'Initiative.

b) Les maires se sont aussi engagés à :

- Soutenir un réseau mondial de maires en faveur des villes amies des enfants
- Faciliter l'échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques au niveau local
- Mobiliser d'autres personnes pour promouvoir les droits des enfants, notamment les parents et les enseignants.

SUIVI

Le Secrétariat chargé des villes amies des enfants a été prié de :

- 1) Favoriser les contacts et l'échange d'informations sur les enfants et les villes pour s'assurer que ces expériences soient recueillies et mises à la disposition de tous ;
- 2) Appeler l'attention sur le travail des ONG au niveau municipal pour mieux intégrer leur action en faveur des droits des enfants aux plans de développement des villes.
- 3) Faciliter les échanges Sud /Sud entre les maires et le personnel technique des municipalités pour améliorer la mise en œuvre et la surveillance des politiques et des programmes en faveur des enfants.

HABITAT a proposé à l'UNICEF de poursuivre leur collaboration afin que les efforts des deux organisations se renforcent mutuellement. Le Centre a aussi demandé que le Secrétariat des villes amies des enfants continue de travailler en liaison avec lui au niveau mondial.